

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1821>



Grève du 18 décembre 2006

Y a le projet de refonte de nos statuts... mais ce n'est pas tout...

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : mardi 12 décembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

AUDITS COLLEGES et LYCEES

Encore deux rapports pour transformer aussi nos métiers et nos conditions de travail, au-delà de l'objectif annoncé de réduction des dépenses d'éducation :

– **Diminution des horaires-élèves et suppression des dédoublements** = plus de classes, donc plus d'élèves, pris en charge par chaque enseignant.

Bonjour aussi les copies et les réunions en plus !

– **Annualisation des horaires** = finies les références hebdomadaires, et vive le rattrapage des jours fériés !

– **Pilotage par la performance** = en avant pour la concurrence entre établissements, entre disciplines dans l'établissement, sans compter la mise en place d'une évaluation permanente des compétences des élèves, des personnels et des résultats de l'établissement !

DEFICIT SALARIAL AGGRAVÉ

Le salaire net moyen d'un enseignant est inférieur de 38% à celui d'un cadre du privé.

Au lieu de remédier à cette dévalorisation, le ministre en ajoute : il veut développer la flexibilité et faire travailler encore plus les profs (rappel : **pas de réduction de notre temps de travail depuis 55 ans !**) sans les rémunérer plus.

Ainsi, un certifié qui perdrait l'heure chaire ou l'heure de laboratoire ou de cabinet ou de chorale, subirait une baisse de pouvoir d'achat de 5,25% ; la baisse serait de 6,25% pour un agrégé.

Et nous laisserions faire ça ???



HORS-CLASSES : LE SCANDALE

Le ministère s'acharne depuis 2005 pour exclure la majorité des collègues de l'accès à la hors classe.

Le premier objectif est de réduire les « coûts » en matière de dépenses de personnels en consacrant la dévalorisation salariale de nos métiers et en pesant sur le niveau des pensions.

Le second est d'engager une transformation des carrières.

Faute de mesures pour tous, il faut faire miroiter la possibilité de bénéficier d'une reconnaissance individualisée !!

C'est l'un des moyens de faire travailler plus et de **soumettre chacun aux pressions hiérarchiques** : d'où le poids donné aux avis des chefs d'établissement et des IPR et la remise en cause des règles transparentes à partir desquelles chacun peut construire ses perspectives de carrière. Cela dessine un métier contraint et le choix de faire l'impasse sur la qualification et sa rémunération !

SUPPRESSIONS DE POSTES... ENCORE...

Plus de **26 000 emplois supprimés sur la période 2003 - 2007** dans les collèges et les lycées, dont 5 000 à la rentrée 2007. Pour cette période, la baisse des effectifs a été de 177 000 élèves, ce qui correspond à 14 000 postes environ sur la base d'un enseignant pour 12,7 élèves (taux d'encadrement moyen).

Le ministère a supprimé le double de ce qui était « justifié » par la baisse des effectifs élèves

BIENTOT LES MUTATIONS AU MERITE ?

La note de service organisant le mouvement 2007 relance l'offensive contre le droit à mutation de tous les personnels : elle généralise **l'arbitraire** en donnant au barème un caractère purement « indicatif ».

En modifiant brutalement et sans préavis les équilibres de barème, le ministère interdit de fait les stratégies de mutation.

Ces nouvelles dispositions accentuent la difficulté de muter.

L'EPS MENACEE, LE SPORT SCOLAIRE MIS A MORT

L'audit collèges suggère que les élèves ayant atteint un bon niveau de pratique n'aient plus à bénéficier de certains cours !

Dans cette logique, le décrochage des heures d'Association Sportive du service des enseignants et leur attribution au bon vouloir des chefs d'établissement en fonction des moyens attribués remettent en cause la notion d'universalité du service public.

Ce sont déjà près de 2 500 forfaits UNSS qui sont ainsi récupérés (l'équivalent de 400 postes), sans compter les coupes supplémentaires liées à l'annualisation des horaires à la rentrée 2008.

LES P.P. - C.O.Psy ?

Une circulaire adressée aux recteurs impose un entretien individuel d'orientation pour tous les élèves de Troisième. Cet entretien devra être réalisé en janvier-février... par le professeur principal de la classe !

Y a le projet de refonte de nos statuts... mais ce n'est pas tout...

Le ministère oublierait-il que les COPSy sont encore là ?? Qu'une de leurs missions consiste justement à aider au choix de l'orientation ? Qu'ils sont formés et qualifiés pour aider les élèves dans cette étape particulièrement difficile pour les jeunes ?

Quant aux PP de 3ème, il est fort à parier que ceux qui ont accepté cette tâche cette année, ne renouvellent pas l'expérience à l'avenir :

- note de vie scolaire à attribuer aux élèves ;
- entretien individuel avec chaque élève.

La charge de travail commence à peser beaucoup... trop !



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
